Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandat de dépôt d'une Autorisation Environnementale

Je soussigné REY Mélissa (NOM Prénom), ci-dessous désigné comme « Mandant » déclare sur l'honneur donner mandat à la personne ci-dessous désignée comme « Mandataire », aux fins qu'elle dépose numériquement sur le site Service-public.fr le dossier de ma demande d'autorisation environnementale décrite aux articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, relative au projet _Locaux professionnels de Sernhac__ (Nom du projet).

Cadre réservé au MANDANT :

Si personne physique :
Nom :_____
Prénom(s) :_____
Né(e) le :_____ à _____
Adresse :_____
Code postal et ville :_____

Si personne morale :
Organisme : SPL AGATE, au nom et pour le compte de la mairie de Sernhac,
SIRET : 752 100 461 00033
Adresse du siège social : 19 rue Trajan
Code postal et ville :30 000 NIMES
représentée par :
Nom REY
Prénom(s) : Mélissa
Né(e) le : 11/05/1977 à Ambérieu

Cadre réservé au MANDATAIRE :

Nom de la personne en charge du dossier :___NURISSO_____
Prénom(s) de la personne en charge du dossier :__Marie_____
Organisme :____INGESURF_____
SIRET :____834 375 933 00019_____
Adresse du siège social :__4, Plan Nega Cat_____
Code postal et ville :_____34 970 LATTES_____

Fait à Nîmes

Le 23/01/2026

Signature du mandataire :

INGÉSURF
4, Plan Nega Cat
34970 LATTES
Tél. : 09 52 52 55 70
RCS Montpellier : 834 375 933

Signature du mandant :

SPL AGATE
19 rue Trajan
CS 50021
30035 NIMES CEDEX 1

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents de l'Etat en application du code de l'environnement.

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au Ministère de la Transition Ecologique et Solidère, Direction Générale de la Prévention et des Risques. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DU

GARD

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	11

Date de la Convocation
11/02/2025

Date d'Affichage

Objet de la délibération

Convention de mandat portant sur la réalisation d'études et l'exécution de travaux locaux professionnels SPL AGATE

le

et publication ou notification

du

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERNHAC

Séance du 18/02/2025 Délibération N°03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPRET Gaël, Maire.

Présents : Mrs DUPRET Gaël, CHAY Gilles, GARCIA Grégory, ABELLAN Pierre, FAURE Olivier, LAMOULIE Maxime, OLIVE SALOMMEZ David, Mmes GEYNET Christelle, FERNANDEZ Véronique, MOURISSARGUES Candy, HOURTAL Eloïse.
Absents : Mrs GASPARD Gauthier procuration donnée à DUPRET Gaël, NAVARRO Jean-François procuration donnée à OLIVE SALOMMEZ David, RENSON Luc procuration donnée à GARCIA Grégory, GLAS Pascal, DAUGA Laurent, REY Philippe, Mmes LAURENT Syham, PAULIN Evelyne.

Secrétaire: Mme FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance

Après que Monsieur DUPRET Gaël, Maire, est quitté la salle, Mme FERNANDEZ Véronique, 1ère Adjointe donne lecture donne lecture de la convention de mandat portant sur la réalisation d'études et l'exécution par la SPL Agate de la construction de locaux professionnels.

Elle demande à l'Assemblé de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

-Décide de donner mandat à la SPL AGATE dont le siège social, 19 rue trajan 30000 NIMES, pour la réalisation d'études et l'exécution de travaux de construction de locaux professionnels, chemin de la Cave.

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPL AGATE,

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant notamment la convention,

- Autorise Mr le Maire à mandater la dépense s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Suivent les signatures

La secrétaire de séance
FERNANDEZ Véronique

Le Maire.
DUPRET Gaël

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr